

LES MIGRATIONS HUMAINES

En Polynésie française, les phénomènes migratoires, qu’ils soient internes ou d’origine extérieure, sont largement associés au peuplement et à la répartition de la population. Aux migrations polynésiennes, qui se sont étalées sur plus de mille ans, sont venues s’ajouter au cours de ces deux derniers siècles des migrations en provenance, principalement, d’Europe et de Chine. Mais c’est surtout à partir de la fin des années 50 que les mouvements de population se sont intensifiés.

Les recensements généraux de population constituent, à l’heure actuelle, la seule source statistique utilisable en matière de migrations, tant intérieures qu’internationales. Les registres de population sont en effet inconnus dans le système administratif français, et aucune enquête spécifique n’a jamais été réalisée en Polynésie française, que ce soit sur les flux migratoires ou sur les motifs qui poussent les individus à se déplacer.

LES MIGRATIONS INTERNATIONALES

Des migrations internationales, certes d’un genre particulier, sont à l’origine du peuplement de l’actuelle Polynésie française. Elles ont, avec la découverte européenne et la colonisation, fortement marqué les deux derniers siècles. Cependant, en règle générale, il s’est agi là d’immigration plus que d’émigration et dans tous les cas ces mouvements ont porté sur de très petits effectifs.

La construction du barrage de Yaté en Nouvelle-Calédonie, et surtout, l’essor minier que ce Territoire connut au cours des années 50 furent à l’origine d’une émigration de Polynésiens, attirés par l’activité économique. De 1950 à 1965, F. Doumenge y dénombre plus de 10 000 entrées.

L’implantation du CEP (Centre d’Expérimentations du Pacifique) en Polynésie française entraîna des mouvements massifs de personnes vers le Territoire, essentiellement des Métropolitains ou des Européens. Ces mouvements sont de deux types. La plupart sont temporaires et concernent les personnels militaires et civils liés à la mise en place du CEP et à ses effets induits (renforcement, notamment, du secteur de la santé publique et de l’enseignement). D’autres, bien moins nombreux, ont un caractère définitif ou de longue durée et concernent des personnes qui ont décidé de se fixer en Polynésie pour de multiples raisons. Militaires ou fonctionnaires qui, après avoir séjourné dans le Territoire au cours de leur carrière, reviennent y prendre leur retraite; artistes, entrepreneurs et “déracinés” qui “posent leur sac” en Polynésie sont les plus typiques. Mais, si la libre circulation des personnes existe entre la France et ses Départements et Territoires d’Outre-Mer, la Polynésie n’a jamais fait l’objet d’une immigration massive en provenance de la métropole. Sans doute la Polynésie jouit-elle d’une réputation de “paradis”, à la fois terrestre auprès du grand public de l’hexagone, et fiscal auprès de certains initiés, mais l’éloignement du Territoire et le coût élevé des transports ont certainement contribué à entraver ce mouvement.

LA FAIBLE PART DU SOLDE MIGRATOIRE DANS L’ACCROISSEMENT DE LA POPULATION

L’examen de l’évolution de la population au travers des recensements généraux et du mouvement naturel montre que globalement le solde migratoire n’est intervenu que faiblement dans l’accroissement de la population. Le Tableau 1, établi d’après les résultats des recensements et du mouvement naturel (naissances-décès), fait ressortir l’accroissement total de la population et ses composantes : l’accroissement naturel et, par déduction, l’accroissement par migration, le tout étant exprimé en taux moyens annuels pour chaque période intercensitaire (période comprise entre deux recensements).

Tableau 1 : Les composantes de l’accroissement de la population

Période	Solde naturel	Solde migratoire	Accroissement total
1946-1951	+ 1,9	- 0,1	+ 1,8
1951-1956	+ 3,0	0	+ 3,0
1956-1962	+ 3,2	- 0,8	+ 2,4
1962-1971	+ 3,2	+ 0,5	+ 3,7
1971-1977	+ 2,6	- 0,4	+ 2,2
1977-1983	+ 2,4	+ 0,6	+ 3,0
1983-1988	+ 2,5	+ 0,1	+ 2,6

Les mouvements migratoires des deux premières périodes s’équilibrent, et ont vraisemblablement été de faible ampleur. La période 1956-1962 est marqué par le départ de Polynésiens vers la Nouvelle-Calédonie, ce qui se traduit par un déficit migratoire dont l’ampleur est de l’ordre de 3 000 personnes. Dès la fin de 1962, en revanche, l’installation du CEP en Polynésie française entraîne un afflux massif de migrants, temporaires ou à plus long terme. Malgré une vague de retour vers 1964 (crise du nickel calédonien et perspectives d’emplois créés par le CEP), le mouvement vers la Nouvelle-Calédonie va prendre de l’ampleur vers 1969-1970. Ces mouvements contraires (arrivées d’Européens et retours de Nouvelle-Calédonie, d’un côté, et départs vers la Nouvelle-Calédonie, de l’autre) vont se traduire par un solde migratoire positif, de l’ordre de 5 000 personnes entre 1962 et 1971. La période suivante, 1971-1977, connaîtra des mouvements inverses : retours de Nouvelle-Calédonie et réduction des effectifs des forces armées et des techniciens chargés des travaux du CEP, suite à l’achèvement des grands travaux d’infrastructure de ce centre, mais aussi en raison du passage, en 1974, aux essais souterrains qui nécessitent moins de main-d’œuvre; globalement, le solde migratoire sera négatif, de l’ordre de 4 000 personnes. La période 1977-1983 va enregistrer un solde migratoire positif, le plus important en valeur absolue (plus de 6 000 personnes) et en valeur relative (+ 0,6 %) de l’après-guerre. Parmi ces 6 000 immigrants, il faut relever quelques retours de Polynésiens de Nouvelle-Calédonie, soit frappés par le chômage engendré par la crise du nickel, ou ayant atteint l’âge de la retraite. Les Européens sont les immigrants les plus nombreux de cette période; ils arrivent, eux aussi, de Nouvelle-Calédonie, mais surtout de Métropole, soit fuyant la morosité économique de la France de la fin des années 70 et du début des années 80, soit pour renforcer temporairement l’administration territoriale qui s’éttoffe après la mise en place de l’autonomie interne en 1977, ou encore pour prendre leur retraite dans un territoire qu’ils ont connu et apprécié quelques années auparavant.

La période la plus récente, 1983-1988, enregistre un solde migratoire négligeable, mais ce résultat cache en fait deux périodes. On constate durant les années 1984 et 1985, non seulement un retour de Polynésiens de Nouvelle-Calédonie, imités en cela par quelques européens inquiets de la tournure des événements politiques qui agitent l’autre territoire français du Pacifique, mais aussi une continuation du mouvement de la période précédente en provenance d’Europe; la Polynésie connaît alors une activité fébrile, avec les travaux de reconstruction consécutifs aux cyclones de 1983 et avec la mise en place du second statut d’autonomie interne de 1984. Mais à la période d’euphorie des années 1984-1985 succèdent bientôt un ralentissement très net de l’activité économique et une montée irrésistible du niveau du chômage. Ceci se traduit par le départ d’Européens arrivés au cours des années précédentes, soit vers la France, soit vers la Nouvelle-Calédonie qui retrouve dès 1986 un certain niveau d’activité, si ce n’est encore le calme. Ce mouvement s’est d’ailleurs amplifié après 1988, avec l’application des “ Accords Matignon ” sur la période transitoire de 10 ans et la formidable injection de fonds publics vers “ le Caillou ” (nom familial donné à la Nouvelle-Calédonie par ses habitants d’origine européenne). Quelques Polynésiens qui étaient revenus depuis peu au “ *fenua* ” (nom donné au Territoire de Polynésie française par ses habitants polynésiens) suivront le mouvement de retour vers la Nouvelle-Calédonie où la plupart ont souvent vécu plus de vingt ans et où certains sont même nés.

LA STABILISATION DU NOMBRE DE PERSONNES NÉES HORS DU TERRITOIRE

Si l’analyse des lieux de naissance ne reflète pas parfaitement le mouvement migratoire en provenance de l’extérieur, elle n’en demeure pas moins un indicateur très pertinent, et elle a l’avantage de permettre des comparaisons sur de longues périodes. Jusqu’en 1962, le pourcentage de personnes nées à l’extérieur est resté relativement constant, aux environs de 5 %. L’installation du CEP a entraîné des mouvements importants vers le Territoire, et le recensement de 1971 enregistre, avec 14 %, la proportion la plus élevée d’individus nés hors du Territoire. La période 1971-1988 est marquée par une stabilisation de cette proportion entre 13 et 14 %.

L’origine des migrants a également évolué. La Chine, premier pourvoyeur avant la seconde guerre mondiale, apparaissait au premier rang en 1946, avec plus de la moitié des habitants du Territoire nés à l’extérieur. Depuis, le nombre de personnes nées en Chine a déçu régulièrement pour se situer, en 1988, à moins de 500, soit seulement 0,3 % de la population totale.

Le nombre de personnes nées en France ou dans un Département d’Outre-Mer a été multiplié par 5 entre 1962 et 1971, sa proportion dans la population totale s’étant stabilisée entre 9 et 10 % depuis 1971, contre moins de 3 % avant l’implantation du CEP. L’effectif des personnes nées dans un Territoire d’Outre-Mer, insignifiant jusqu’en 1962, a augmenté régulièrement depuis; cet effectif comprend notamment les Polynésiens, enfants et adultes, nés en Nouvelle-Calédonie; le recensement de 1988 en dénombre 1 812 sur 2 388, soit 3 sur 4.

Quant à la dernière catégorie (personnes nées ailleurs qu’en France, dans les DOM-TOM ou en Chine), son effectif s’est stabilisé aux alentours de 4 000 personnes, et à moins de 3 % de la population totale; dans ce groupe, en 1988, les plus nombreux étaient nés en Afrique (1 564, dont 1 138 en Afrique du Nord); venaient ensuite ceux nés en Europe (963), en Océanie (716, dont 243 au Vanuatu – en majeure partie des Polynésiens– et 187 aux îles Cook), en Amérique (645, dont 433 aux États-Unis), et le reste (403 personnes), en Asie (non compris la Chine et Formose).

LA DIASPORA POLYNÉSIENNE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE ET À L’ÉTRANGER

Dans un environnement géographique où l’émigration joue souvent le rôle de soupape de sécurité face à une pression démographique forte, la Polynésie française occupe une position particulière : une part assez faible de sa population choisit de partir. Les relations privilégiées avec la métropole, mais surtout avec la Nouvelle-Calédonie, ont fixé l’itinéraire de la plupart des émigrants; l’implantation du CEP et ses conséquences dans le domaine de l’aide métropolitaine au Territoire ont sans aucun doute permis, jusqu’à présent, à la Polynésie d’éviter le recours massif à l’émigration.

La nationalité française permet aux citoyens des Départements et Territoires d’Outre-Mer de s’établir librement sur le territoire métropolitain, et inversement – à la seule nuance qu’un métropolitain arrivant dans un TOM doit faire la preuve qu’il est en mesure de reprendre le chemin inverse sans avoir à mendier le prix de son passage auprès des autorités : billet de retour, contrat de travail précisant la prise en charge du transport par l’employeur, ou ordre d’affectation pour les militaires et les fonctionnaires. Contrairement à l’attitude des ressortissants des Départements d’Outre-Mer, les Polynésiens ont été assez peu attirés par la métropole, et le nombre de personnes nées en Polynésie française recensées en 1982 en France (6 188) doit être utilisé avec précaution, car il comporte un grand nombre d’enfants de militaires ou de fonctionnaires, nés sous les tropiques pendant le séjour administratif de leurs parents et/ou d’enfants polynésiens adoptés par des métropolitains.

En dehors de la métropole, c’est essentiellement dans le Pacifique que les Polynésiens ont émigré. La libre circulation entre Territoires français a favorisé les mouvements avec la Nouvelle-Calédonie et, pendant une dizaine d’années, avec le condominium des Nouvelles-Hébrides, (FAGES - 1975). Mais les trois grands pays anglo-saxons riverains du Pacifique : l’Australie, la Nouvelle-Zélande et surtout les États-Unis, sont aussi des terres d’accueil pour les Polynésiens français, même si les effectifs y sont nettement plus faibles qu’en Nouvelle-Calédonie ou en métropole, avec respectivement 120, 220 et 1 200 immigrants originaires de Polynésie (CONNELL - 1983 à 1989).

LES MIGRATIONS INTÉRIEURES

L’ÉVOLUTION RÉCENTE DES MOTIFS MIGRATOIRES

Avant 1960, les déplacements de population des archipels vers Tahiti se limitaient à des mouvements de circulation liés à la vente de biens agricoles, à l’achat de biens d’équipements, mais aussi aux besoins de santé ou aux fêtes du “ *tiurai* ” (14 juillet). Ces mouvements “circulaires” ramenaient, au bout de quelques semaines ou quelques mois, les Polynésiens vers leur île d’origine. Makatea, avec son exploitation de phosphate, attirait cependant pour de longues périodes des ouvriers originaires de l’archipel de la Société et des îles Australes. Les périodes de plongé faisaient affluer plongeurs et commerçants vers les Tuamotu. L’exploitation du coprah était à l’origine de déplacements temporaires vers les parties inhabitées des atolls, ou vers les atolls alors inhabités, que les missionnaires avaient incité à quitter autrefois afin de regrouper les populations, dans un souci de renforcement du contrôle administratif.

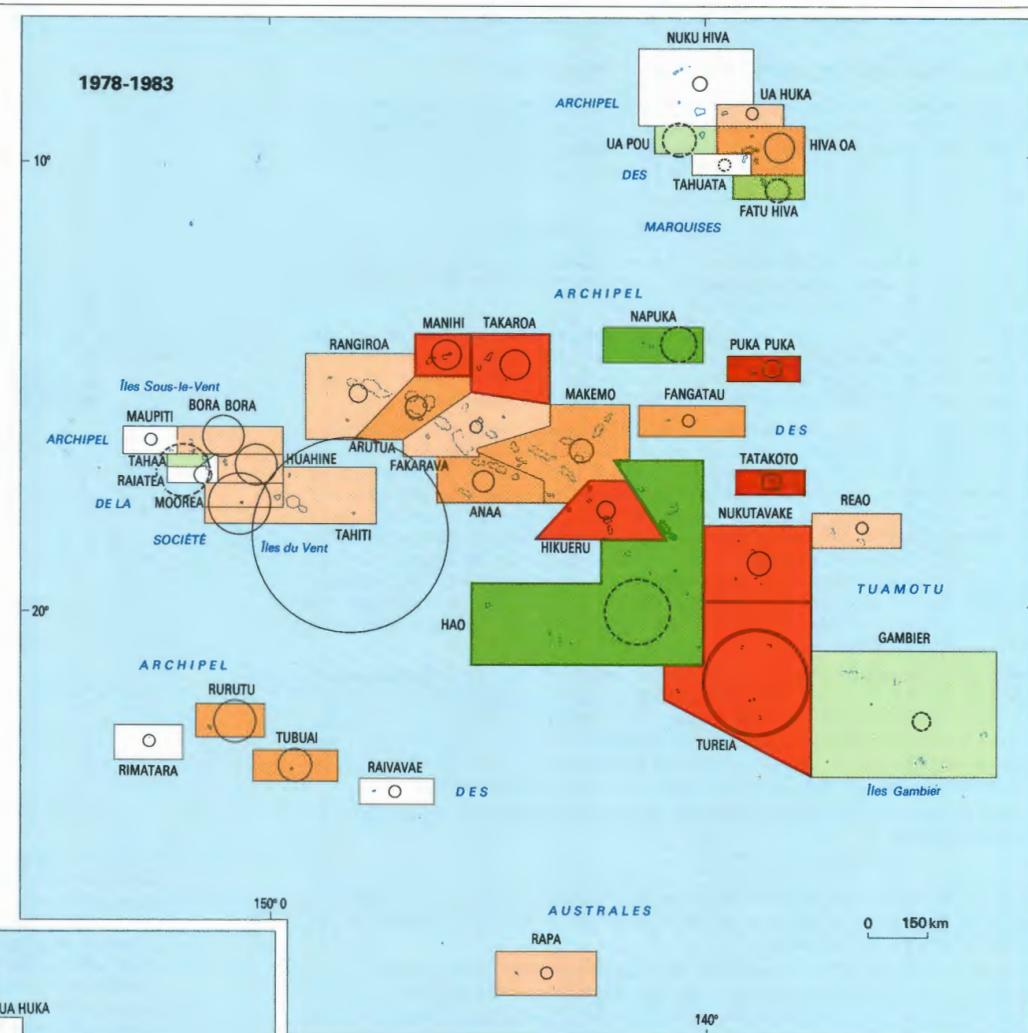
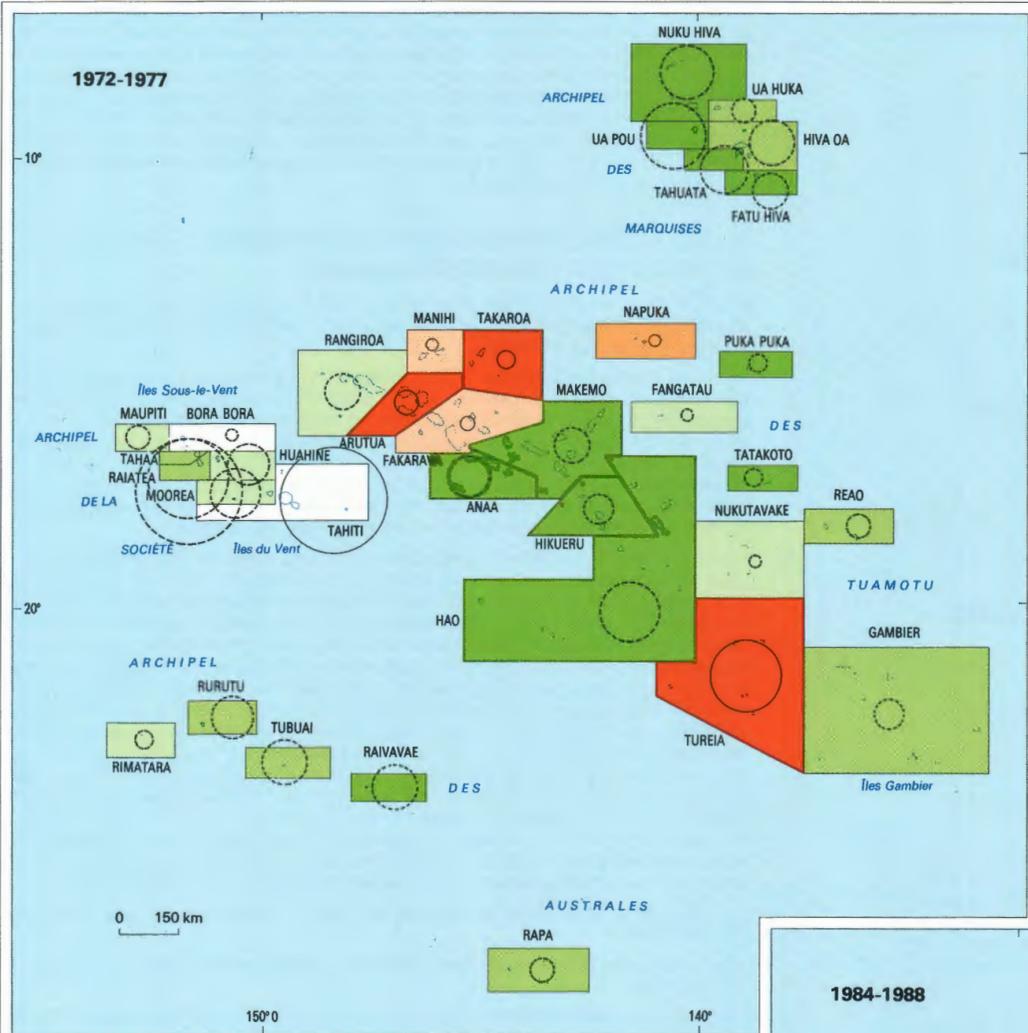
Un nouveau contexte se met en place à la fin des années 50 : construction de l’aéroport international de Tahiti-Faaa qui requiert des centaines d’ouvriers; tournage des “ Révoltés du Bounty ” par la MGM, société de production cinématographique qui emploie près de 2 000 personnes, et surtout l’installation, en 1962, du Centre d’Expérimentations du Pacifique dont les besoins en main d’œuvre sont considérables. Tout cela entraîne de très nombreux départs des îles vers Tahiti, et dans une moindre mesure, vers les chantiers quasi permanents des sites de tir de Moruroa et Fangataufa, aux îles Tuamotu. Parallèlement, à partir de 1965, la mise en place d’une infrastructure aéroportuaire importante, le développement du réseau aérien intérieur et l’organisation d’une desserte maritime interinsulaire régulière, facilitent ces mouvements. D’autant que les activités économiques traditionnelles sont en déclin.

Pourtant, devant cette véritable hémorragie qui touche les îles périphériques, les autorités de l’État et du Territoire essaient de réagir. La création des communes en 1971, et la mise en place progressive des services communaux, seront créatrices d’emplois dans les îles et fixeront ceux qui ne sont pas encore partis, voire en feront revenir certains. Des efforts importants sont consentis pour développer l’infrastructure scolaire et sanitaire dans chaque archipel. Des plans de développement agricole voient le jour pour certains archipels particulièrement touchés, notamment pour les îles Australes. La vanille, presque abandonnée au cours des années 60, connaît un léger renouveau aux îles Sous-le-Vent. Le tourisme est aussi considéré comme un secteur susceptible de créer des emplois dans les îles, et comme un moyen de fixer les populations, voire de les faire revenir sur leur île d’origine. Cependant, hormis Bora Bora, les résultats ne sont pas très probants : Huahine et Rangiroa n’ont pas réellement enregistré les succès escomptés, Rurutu a enregistré un échec.

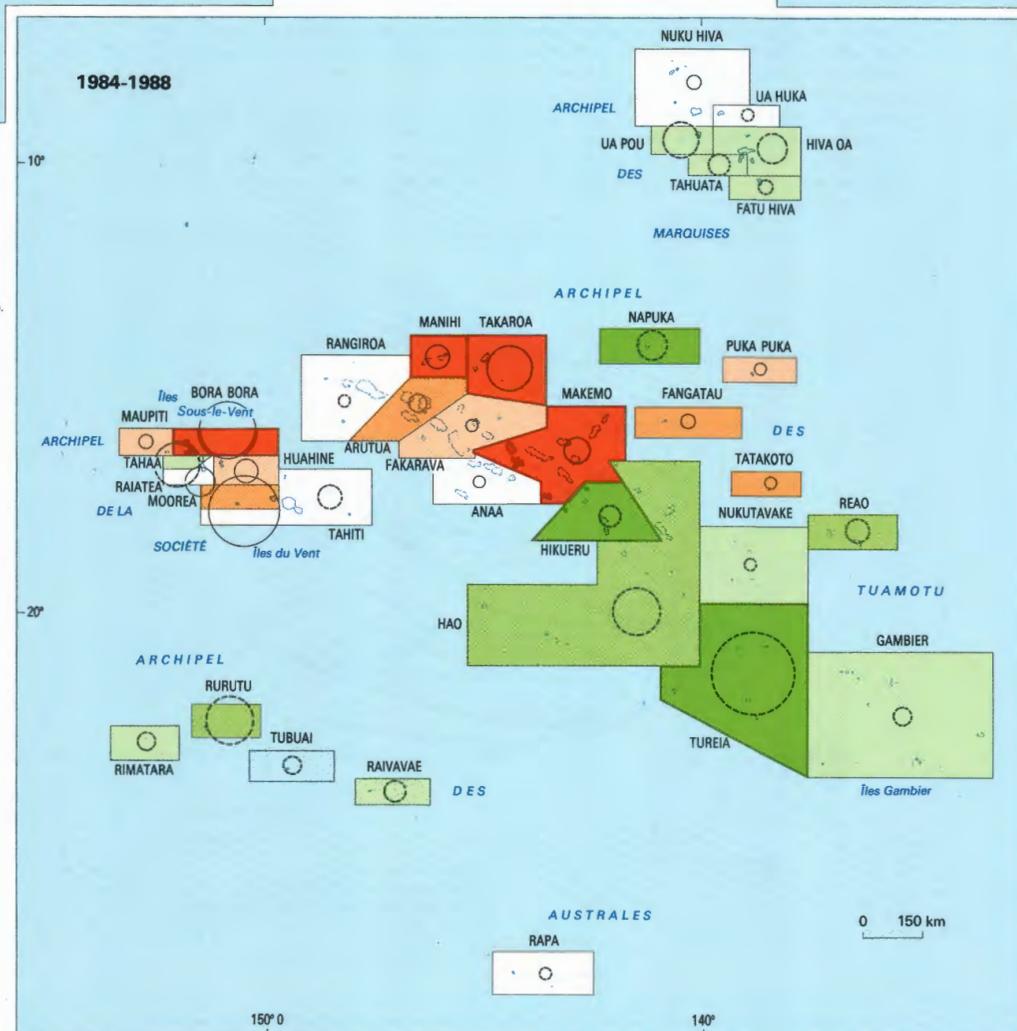
L’État crée en 1979 le Fonds d’Aménagement et de Développement des Îles de la Polynésie Française (FADIP), en vue de financer une politique d’aménagement du Territoire et de développement économique des archipels éloignés : Australes, Marquises et Tuamotu-Gambier. Le FADIP a pour objectif déclaré de “lutter contre la désertification d’îles et atolls de Polynésie française” et multiplie les aides à la production, au développement et au retour dans les archipels.

De son côté, le gouvernement territorial a inscrit dans ses plans de développement la nécessité de “revitaliser les archipels pour établir de nouveaux équilibres dans le Territoire” (IX^e plan), et “la recherche d’un nouvel équilibre économique entre Tahiti et les archipels” (X^e plan). L’ensemble des interventions du budget territorial en faveur des archipels, dispersé jusqu’en 1985 dans divers fonds, est regroupé en 1986 dans un cadre unique, le Fonds d’Entraide aux Îles (FEI).

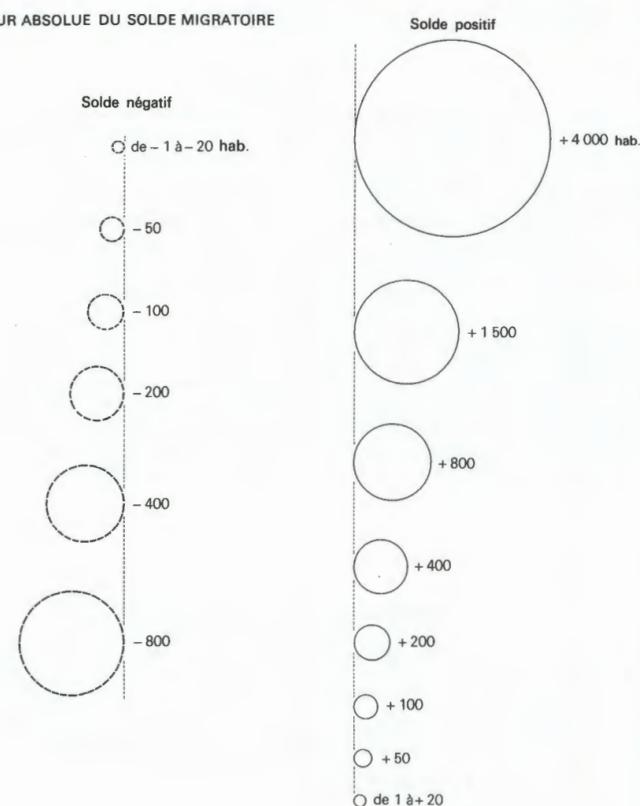
Ces politiques font largement appel aux subventions et ont un caractère social plus qu’économique. Le gouvernement polynésien, conscient des problèmes que peut créer un afflux massif d’habitants des archipels à Tahiti, fait jouer la solidarité au niveau du Territoire, alors que l’État fait jouer la solidarité nationale. Une meilleure coordination entre les différents partenaires (État, Territoire, Communes) pourrait accroître l’efficacité de certaines opérations et en réduire les coûts. Des résultats positifs ont été enregistrés, ainsi que le fait ressortir l’examen des mouvements migratoires intercommunaux au travers des recensements de 1971, 1977, 1983 et 1988; pour certaines communes, l’hémorragie s’est ralentie, un mouvement de retour a commencé à se dessiner; pour d’autres, les résultats se font attendre.



Sources :
ITSTAT, INSEE. Recensements généraux de la population
de 1971, 1977, 1983 et 1988

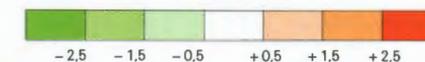


VALEUR ABSOLUE DU SOLDE MIGRATOIRE



IMPORTANCE RELATIVE DU BILAN MIGRATOIRE APPARENT

Ces cartes expriment, en valeur relative, l'importance du Bilan Migratoire Apparent pour chaque commune entre deux recensements, par une tendance négative ou positive.



Formule utilisée

$$\text{Importance relative du bilan migratoire : } \frac{\text{Variation de la population} - \text{Excédent Naturel de la période}}{\text{Population communale au début de la période}} \times 100$$

LES ASPECTS QUANTITATIFS DES MIGRATIONS INTÉRIEURES

LE BILAN MIGRATOIRE APPARENT DES COMMUNES

Le bilan migratoire apparent est une méthode indirecte de la mesure de la migration nette d'une entité géographique. Elle nécessite pour chaque entité géographique les données sur le mouvement naturel (naissances-décès) pour une période, et sur la population de cette entité au début et à la fin de la période.

Le bilan migratoire apparent peut s'exprimer ainsi :

$$\Delta Mig(t_0, t_1) = (Pt_1 - Pt_0) - (N(tot) - D(t_0, t_1))$$

expression dans laquelle $\Delta Mig(t_0, t_1)$ représente le bilan migratoire apparent sur la période comprise entre 2 dates t_0 et t_1 ; $(Pt_1 - Pt_0)$, la différence d'effectifs entre t_0 et t_1 ; et $(N(t_0, t_1) - D(t_0, t_1))$, le solde naturel sur la période.

D'après Courgeau, "cette méthode présente une très forte marge d'erreur liée aux erreurs dans les populations recensées à deux dates, qui peuvent être très différentes, et aux erreurs dans la mesure du mouvement naturel d'une zone, qui peuvent être importantes, en particulier dans les pays en développement".

En Polynésie française, les recensements n'ont jamais fait l'objet d'enquête postcensitaire de contrôle, mais il est certain que des omissions de personnes ont dû intervenir. De même, si l'état civil couvre la totalité ou la quasi-totalité des événements, la redomiciliation des naissances et des décès peut être entachée d'erreurs, notamment en ce qui concerne les naissances, en raison de la concentration des naissances sur Papeete et des déclarations erronées de domicile qui peuvent intervenir lors de l'établissement de l'acte de naissance. Les personnes originaires des archipels extérieurs à celui des îles du Vent ont tendance à déclarer le domicile provisoire juste avant l'accouchement, chez des parents proches, généralement une commune de la zone urbaine de Tahiti, plutôt que le lieu de domicile habituel.

À partir des résultats portant sur la population légale des 4 derniers Recensements Généraux de la Population (1971, 1977, 1983 et 1988), ont été calculés des taux annuels moyens d'accroissement global pour chaque période intercensitaire. À partir du solde naturel, calculé après redomiciliation des naissances et des décès, et des effectifs de chaque commune, estimés aux 1^{er} janvier 1972, 1978 et 1984, le taux moyen annuel d'accroissement naturel a été déterminé.

Le taux moyen annuel d'accroissement migratoire a ensuite été obtenu selon la formule suivante :

$$tm = ((1 + tg)/(1 + tn)) - 1$$

équation dans laquelle tm représente le taux moyen annuel d'accroissement migratoire, tg , le taux moyen annuel d'accroissement global, et tn , le taux moyen annuel d'accroissement naturel.

Le résultat ainsi obtenu et les cartes qui en découlent doivent être interprétés avec précaution. Outre les remarques faites au sujet des erreurs liées aux recensements et de celles liées à la redomiciliation, il faut préciser que le taux d'accroissement migratoire ne traduit pas les variations qui ont pu intervenir chaque année au cours des périodes intercensitaires. Il s'agit également d'un solde qui ne peut en aucun cas traduire les flux. Le résultat ne permet pas, en particulier, de distinguer la part liée aux mouvements internes de celle provenant des migrations extérieures, mais il s'agit, pour chaque commune, d'une source de variation de sa population.

LES FLUX MIGRATOIRES INTERCOMMUNAUX

Les questions posées, lors des divers recensements, sur le domicile à une date fixe antérieure ne permettent pas de révéler l'amplitude des mouvements qui ont pu intervenir entre chaque recensement, mais seulement la situation à une date donnée par rapport à une autre date. Les personnes qui ont migré hors du Territoire ne sont pas prises en compte, ni, bien sûr, les personnes qui ont changé de commune et qui sont décédées avant la date du recensement. De même, les enfants nés après la date de référence n'entrent pas dans les décomptes.

Pour chacune des 3 périodes considérées (1971-1977, 1978-1983, 1984-1988), la population stable est celle qui n'a pas changé de commune, même si certaines personnes ont pu changer de logement au sein de la même commune. En raison de la référence à l'entité communale, les mouvements entre communes associées, notamment entre îles d'une même commune dans l'archipel des Tuamotu, ne sont pas décelés. Les arrivées de l'extérieur indiquent le nombre de personnes résidant hors de la Polynésie française à la date de référence et qui sont venues s'installer dans la commune avant le recensement; ces personnes ont pu éventuellement s'installer initialement dans une autre commune que celle où elles résident lors du recensement. Les migrants internes regroupent les individus qui habitaient déjà en Polynésie à la date de référence, mais qui ont changé de commune par rapport à cette date. Les arrivées indiquent le nombre de personnes recensées dans la commune et en provenance d'une autre commune, les départs, le nombre de personnes recensées ailleurs et ayant indiqué habiter dans la commune à la date de référence.

Les tableaux que l'on peut dresser d'après les résultats des recensements croisent sous forme de matrices carrées les 48 communes du Territoire. Aux intersections des lignes et des colonnes figurent les effectifs de population ayant migré, excepté dans la diagonale où sont portés les effectifs de population stable. Traduits en pourcentage du nombre des migrants, ils permettent l'établissement de cartes évocatrices des flux de population. Sur ces cartes, un trait relie l'île d'origine à l'île de destination. À noter que ce procédé fait abstraction des éventuels séjours dans des îles relais, en raison du type de question posée lors des recensements. La période 1972-1977 fournit une bonne image de ces mouvements migratoires: elle est encore très marquée par le "boom économique" induit par le CEP, concentré à Tahiti. Mais cette période est aussi celle où les volontés de désenclavement des îles périphériques s'affirment.

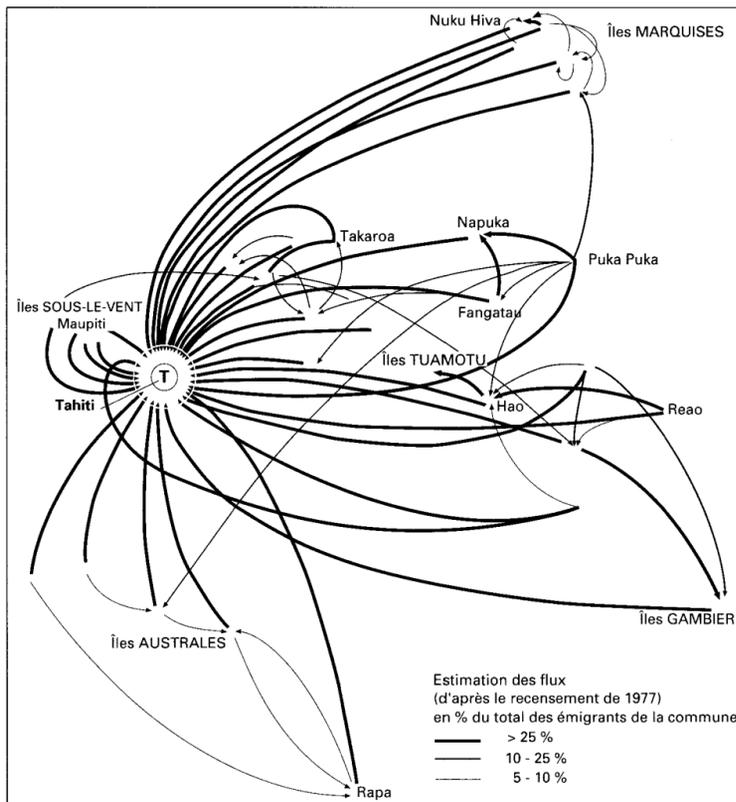


Fig. 1: Destination des migrants internes

La première carte (Fig. 1) répond à la question: Où sont allés s'installer ceux qui vivaient dans une commune donnée en 1972 et qui n'y résident plus en 1977, exceptés ceux qui sont morts ou partis à l'extérieur du Territoire? Le tracé convergent des flux vers Tahiti témoigne avec force du rôle captivant de la zone urbaine. En regard, les mouvements interarchipels apparaissent bien tenus et l'on ne voit guère émerger que Nuku Hiva dans les Marquises du Nord. On note cependant l'existence dans l'archipel des Tuamotu de trois aires de migrations bien distinctes, en accord d'ailleurs avec la partition traditionnelle de l'archipel. Au nord-ouest, un ensemble dont les centres sont Takaraoa, Rangiroa et Arutua. Au nord, un dispositif triangulaire dont les trois sommets sont Napuka, Puka Puka et Fangatau. Au centre-est enfin, l'ensemble le plus vaste organisé autour d'un axe Reao-Hao. Mais, globalement, le fait dominant est que les migrants se dirigent en premier lieu vers la zone urbaine de Tahiti.

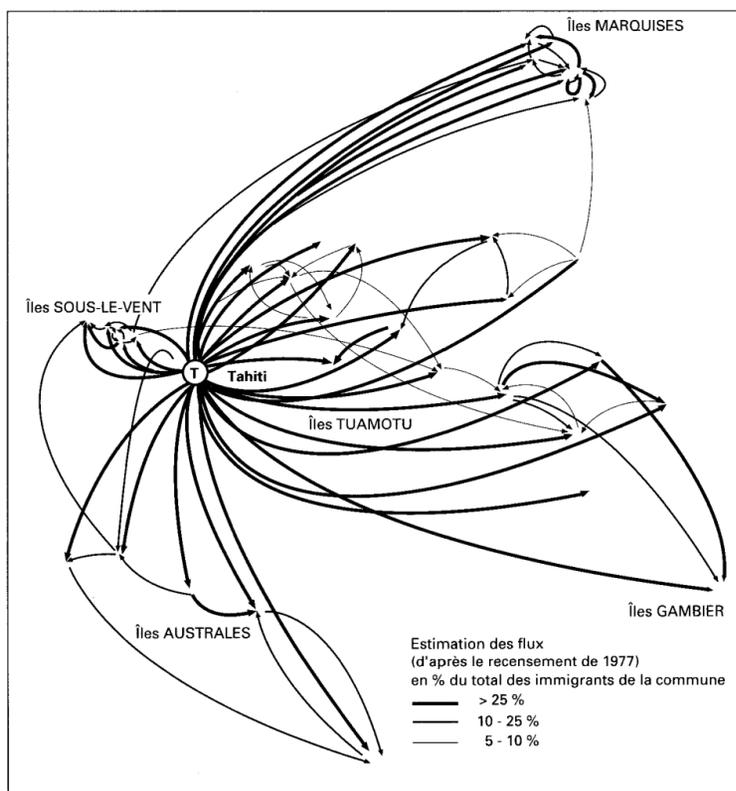


Fig. 2: Provenance des migrants internes

La deuxième carte (Fig. 2) répond à la question suivante: D'où proviennent les immigrants d'une commune donnée pour ceux d'entre eux qui résidaient en 1972 dans une autre commune de Polynésie française?. Ici, le rôle pourvoyeur de Tahiti dans la population nouvellement installée dans les îles apparaît clairement: instituteurs, infirmiers, employés des travaux publics constituent dans les îles l'essentiel de cette population. Il faut leur ajouter quelques "installations" en provenance des îles voisines, parfois de l'archipel, exceptionnellement d'un autre archipel. Au reste, il s'agit là de flux de faible ampleur comme l'indique l'analyse des bilans migratoires apparents.

D'UNE ORGANISATION CENTRE-PÉRIPHÉRIE À UNE STRUCTURE MULTI-POLAIRE?

Pour la période 1972-1988, l'accroissement de la population résultant des migrations a été positif pour les îles du Vent et les Tuamotu-Gambier, et négatif pour les trois autres archipels.

Pour les Tuamotu-Gambier, il faut cependant signaler qu'un changement de définition en 1983, par rapport à 1977 et 1971, dans la prise en compte des travailleurs sur les sites du CEP a modifié les résultats de la commune de Tureia et de l'ensemble de l'archipel. Il a pu affecter quelque peu ceux des communes des autres archipels, mais il est impossible de rectifier l'ensemble des résultats. Le recensement de 1988 a conservé la définition adoptée en 1983: les travailleurs sur sites sont considérés comme des habitants de Tureia, alors qu'auparavant ils étaient comptés dans leur commune de résidence habituelle.

L'évolution sur le long terme masque des variations d'une période intercensitaire à l'autre que les cartes révèlent. Au cours de la période 1972-1977, la quasi-totalité des communes sont affectées par des flux de départ, notamment dans les archipels lointains: Marquises, Australes, Tuamotu de l'Est. Départs et arrivées s'équilibrent dans de rares communes de l'archipel de la Société et les secondes ne l'emportent sur les premiers que dans les communes suburbaines et aux Tuamotu du Nord déjà en proie à la fièvre de la perliculture. Le cas de Tureia, commune englobant les atolls de Moruroa et de Fangataufa, est évidemment à mettre à part. La période 1978-1983 est très originale: excepté quelques communes des Tuamotu de l'Est ou des Marquises du Sud qui perdent de la population par départs, la plupart des communes enregistrent un afflux de population. Ce mouvement de "retour aux îles" doit être interprété comme la conséquence des efforts entrepris alors pour le développement des archipels périphériques. La période la plus récente témoigne des difficultés rencontrées dans ce domaine. Globalement, les îles périphériques sont revenues à leur situation des années 70 et présentent un bilan migratoire déficitaire, exception faite des îles de la Société et des Tuamotu du Nord.

Sur les vingt dernières années, aux îles du Vent, il faut distinguer trois catégories de communes:

- celles qui ont profité largement de l'immigration, comme Mahina, Punaauia, Paea, Pajara,
- celles qui en ont profité moyennement, comme Teva I Uta, Faaa, Hitiaa O Te Ra, Taiarapu-Est, Moorea-Maiao, Taiarapu-Ouest,
- enfin, les communes qui enregistrent un accroissement migratoire moyen, nul ou négatif, comme Arue, Pirae, et surtout Papeete.

CONCLUSION

Le Pacifique central et oriental est très marqué par les phénomènes migratoires. La Polynésie française n'a pas échappé au mouvement, mais elle se distingue nettement des pays ou Territoires de la région. Les migrations extérieures ne concernent qu'une faible part de sa population, et en moyenne, depuis 1945, le solde migratoire a été légèrement positif pour le Territoire, même si une partie (faible) de ses originaires vit maintenant à l'extérieur, alors que ses voisins ont parfois une population plus nombreuse hors du pays ou du Territoire qu'en leur sein même, notamment les îles Cook. L'implantation du CEP a vraisemblablement évité à la Polynésie française le recours massif à l'émigration.

En revanche, les mouvements ont été importants à l'intérieur de la Polynésie et se sont précipités depuis 1960; ils ont essentiellement consisté en une convergence vers Tahiti, sans toutefois engendrer un dépeuplement des archipels extérieurs du fait d'un fort accroissement naturel. Néanmoins, les responsables politiques ne pouvaient laisser les îles se vider, et surtout Tahiti croître sans cesse, sans intervenir. Divers moyens, dont la plupart font appel à l'intervention de l'aide publique au développement, ont été imaginés et mis en pratique pour retenir les populations dans les archipels, et même en faire revenir une partie de Tahiti. Mais les résultats enregistrés sont peu probants.

G. BAUDCHON et E. VIGNERON

Orientation bibliographique

CONNELL (J.) -1985- Migrations, Emploi et Développement dans le Pacifique Sud. Rapport national n° 5: Polynésie française, Bureau International du Travail, Commission du Pacifique Sud, Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 42 p.

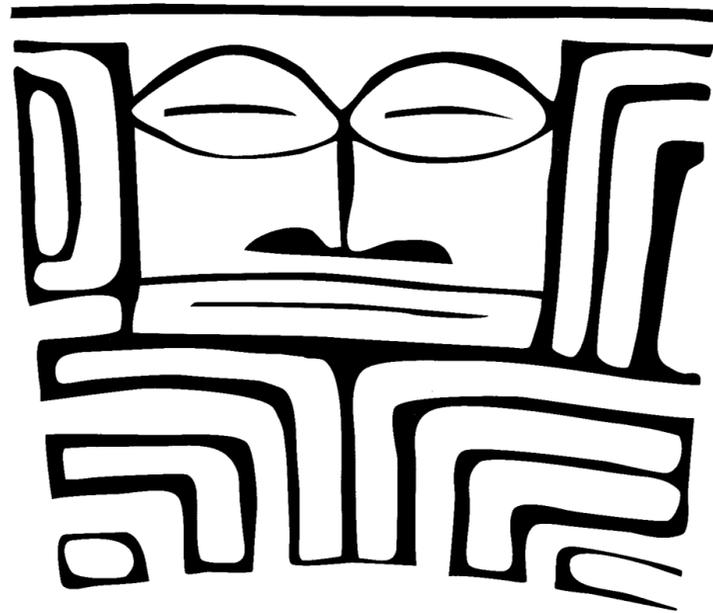
COURGEAU (D.) -1988- Méthodes de Mesure de la Mobilité Spatiale, Migrations internes, mobilité temporaire, navettes. Institut National d'Études Démographiques, Paris, 231 p.

FAGES (J.) -1973- Les Migrations Humaines en Polynésie française. *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, X, (2-3): 289-293.

FAGES (J.) -1974- Migrations et Urbanisation en Polynésie française. *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, XI, (3-4): 243-258.

FAGES (J.) -1975- Les Tahitiens de Nouvelle-Calédonie en 1974. ORSTOM, Papeete.

ATLAS



DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ÉDITIONS DE L'ORSTOM

Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération

*Cet ouvrage a bénéficié du soutien du ministère des Départements et Territoires d'Outre-Mer
et du Gouvernement de la Polynésie française*

Paris 1993

ORSTOM
Éditions

© ORSTOM 1993
ISBN 2-7099-1147-7

Editions de l'ORSTOM
213 rue La Fayette
75480 Paris cedex 10

Nous adressons nos remerciements à l'Institut Géographique National et au Service Hydrographique et Océanographique de la Marine
pour leur collaboration et leur aide précieuses.